

Positions

A la veille de la session de printemps 2018 des Chambres fédérales

Position de politique européenne

Pour scienceindustries, il n'y a **aucune urgence à négocier et conclure rapidement un accord institutionnel**, dès lors que les négociations liées au Brexit pourraient fournir de nouveaux enseignements utiles à cet égard.

A côté des mécanismes de règlement des différends (rôle de la CEJ, proportionnalité des mesures de compensation éventuelles), **la définition de l'acquis européen pertinent et du droit devant être repris revêt une grande importance** pour l'industrie. Les deux éléments que voici sont essentiels aux yeux de scienceindustries:

- **L'acquis doit absolument être déterminé conjointement par l'UE et la Suisse.**
- **Une reprise seulement partielle de l'acquis désigné comme pertinent doit demeurer possible**, ce qui implique la reconnaissance de l'équivalence des dispositions juridiques (principe d'équivalence).

17.046 (CE) IP Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination).

NON à cette initiative, qui mettrait en péril des dispositifs conventionnels importants pour notre économie (p. ex. les accords de libre-échange sur le plan économique, notre adhésion à l'OMC, les accords TRIPS, etc.) et aggraverait le degré **d'incertitude juridique**.

17.023 (CE) IP Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous.

NON à cette initiative, qui affaiblirait la compétitivité et la capacité d'innovation de l'agriculture et de l'économie agroalimentaire suisses et diminuerait, **avec les droits de douane supplémentaires qu'elle prévoit**, la marge de manœuvre de la Suisse en matière d'économie extérieure. De plus, elle réclame l'introduction dans la Constitution d'une **interdiction des organismes génétiquement modifiés en agriculture, une mesure qui, pour scienceindustries, n'a aucune justification scientifique**.

16.073 (CE) IP Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)

NON à cette initiative. Elle exige une production alimentaire respectueuse de l'environnement et des animaux, obtenue au surplus dans des conditions de travail équitables. Son objectif est louable, mais **le moyen par lequel elle compte l'atteindre n'est ni réaliste ni économiquement raisonnable**. Sous l'angle de l'approvisionnement de notre pays en produits indigènes et importés, renoncer, comme le

demande l'initiative, à une grande partie des biens importés dont la Suisse a besoin serait une erreur, sur le plan économique aussi bien qu'écologique.

18.008 (CN/CE) Rapport.

Politique économique extérieure 2017

OUI à l'**extension du réseau d'accords de libre-échange et à la modernisation des accords existants**. Les accords de protection des investissements (APPI) jouent un rôle essentiel, puisqu'ils offrent aux investisseurs étrangers un plus haut degré de sécurité juridique. **Dans les négociations avec d'importants partenaires commerciaux asiatiques, les normes minimales fixées par les accords TRIPS doivent être observées**. La préservation et le développement de l'accès réciproque au marché avec l'UE sont d'une importance capitale. Par ailleurs, il faut poursuivre le dialogue commercial entamé avec les Etats-Unis. Enfin, aucun effort ne doit être négligé pour préserver dans le cadre de nouveaux accords (p. ex. un ALE CH-UK), les échanges économiques intenses qui ont jusqu'ici lié la Suisse au Royaume-Uni.

17.3622 (CN) Supprimer les entraves au commerce pour les denrées alimentaires et les objets usuels. Autoriser en Suisse les allégations de santé qui ont cours dans l'UE

NON à cette motion. En Suisse, les allégations de santé («Health Claims»), ou données similaires, font partie intégrante de l'autorisation des médicaments, de sorte que **l'acceptation de la motion créerait une inégalité de traitement au détriment des détenteurs suisses d'autorisations**. De plus, l'admission simplifiée de produits de la catégorie E est déjà possible aujourd'hui et la révision de la LPTH, désormais sous toit, introduit précisément des simplifications supplémentaires pour des médicaments non soumis à ordonnance.

17.3623 (CN) Supprimer les entraves au commerce. Ne pas s'écarter du principe du "Cassis de Dijon" en ce qui concerne l'aspect visuel des déclarations de produit

NON à la motion, puisque son objet est déjà réalisé. Dans notre pays, en effet, des produits étrangers dont les dimensions de caractères s'écartent des normes suisses peuvent tout de même être mis en circulation en vertu du principe du "Cassis de Dijon".

17.3624 (CN) Supprimer les entraves au commerce. Reconnaître les tests de produit effectués dans l'UE

OUI à cette motion. scienceindustries adhère à l'idée de redéfinir les catégories de produits pouvant entrer dans le cadre de l'application du prin-

cipe du "Cassis de Dijon". **Les produits concernés par la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) doivent toutefois être exclus du réexamen**, puisque leurs importations parallèles priveraient de sens les procédures suisses d'autorisation et compromettraient la sécurité des consommateurs.

16.3332 (CN) Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!

NON à l'exclusion de l'huile de palme. Sortir l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie conduirait à l'échec des négociations, partant à désavantager des entreprises suisses par rapport à leurs concurrentes de l'UE et des Etats signataires de l'accord de partenariat transpacifique TPP. Conclure l'accord de libre-échange permettra au contraire, grâce au resserrement des liens qu'il favorise avec le partenaire commercial, de continuer à encourager la production durable.

16.3558 (CN) Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme

NON au relèvement des droits de douane préconisé à cette fin. Outre les désavantages qu'elle infligerait aux entreprises de l'industrie suisse des denrées alimentaires par rapport à leurs concurrentes étrangères, une telle mesure donnerait un mauvais signal à des pays en développement comme la Malaisie et l'Indonésie, dont l'huile de palme constitue l'un des principaux produits d'exportation. Cela **condamnerait à l'échec les négociations actuelles sur des accords de libre-échange menées conjointement avec d'autres Etats de l'AELE.**

16.4149 (CN) Mo. Grossen. A bas le charbon!

NON à cette motion, qui exige la création des bases légales nécessaires pour que la totalité de l'électricité encore issue d'énergies non renouvelables qui est fournie en Suisse soit couverte par des garanties d'origine portant sur de l'énergie renouvelable. **L'actuelle ordonnance révisée sur l'énergie prévoit déjà la certification d'origine.** Pousser plus loin encore l'obligation d'acheter en fonction de garanties d'énergie renouvelable ne sert aucun objectif utile et ne fait qu'imposer des contraintes supplémentaires à la place économique suisse.

17.3072 (CN) Stratégie énergétique 2050. Réunir une majorité sur la deuxième étape

NON à ce postulat. Au mieux, le rapport qu'il réclame **risque de faire double emploi avec les activités législatives qui ont cours actuellement dans le domaine de l'énergie** (mise en œuvre de la loi sur l'énergie et préparation de la loi sur l'approvisionnement en électricité), comme au chapitre de la protection du climat (révision totale de la loi sur le CO2 actuellement à l'examen au Parlement).

15.083 (CN) LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

Ne pas entrer en matière. Le modèle de promotion qualitative préconisé par le Conseil fédéral ne débouche que sur une **concentration de compétences inopportune au sein de l'OFSP**, au lieu de favoriser les solutions de réseau, réclamées de tous cotés. Il faut également dire non au financement additionnel qu'implique ce projet du Conseil fédéral.

17.3860 (CE) Mo. Baumann. Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable

NON à cette motion, car la répartition forcée des charges qu'elle réclame équivaut à un **impôt supplémentaire pour l'économie privée et entrave la concurrence entre les caisses.** Au final, ce sont plus de 200 millions de francs par année qui sortiraient des caisses privées pour aller vers les institutions supplétives cantonales. En cas d'adoption de la motion, l'actuelle **compensation des caisses de branches à l'échelle nationale serait morcelée en autant de systèmes de compensation cantonaux.** Cette fragmentation en 26 taux occasionnerait des charges administratives supplémentaires qui n'apporteraient aucun avantage aux familles.

16.075 (CN) Organisation de l'infrastructure ferroviaire

OUI à l'organisation de **CFF Cargo en entreprise indépendante** et à la transformation du Service d'attribution des sillons en un établissement fédéral indépendant.

16.319 Iv. ct. TG. (CE)

Pour une agriculture suisse sans génie génétique

NON à une limitation encore plus étendue du génie génétique dans l'agriculture. Sur la base de scénarios alarmistes indéfendables, cette initiative cantonale réclame une interdiction à long terme du génie génétique dans l'agriculture. Elle ne tient aucun compte de l'état actuel des connaissances issues de la recherche et de pratiques agricoles dans le monde entier, ni des rapides progrès accomplis par la recherche en matière de sélection de nouvelles variétés végétales.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma et biotech. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec près de 45% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Votre contact à scienceindustries:

Marcel Sennhauser, Président de la direction

Tél. 044 368 17 44

marcel.sennhauser@scienceindustries.ch